



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1 Marque (Raison sociale du constructeur): RENAULT
0.2 Type: HD010
Variante: UKZ84M
Version: GAVVT8675Z0NAK5NNG1
0.2.1 Nom commercial: K
0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs (énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):

0.4 Catégorie de véhicule: N3G
0.5 Raison sociale et adresse du constructeur: RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest - France

0.51 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):
0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires: Rivetée sur le support du siège droit
Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant): --

0.10 Numéro d'identification du véhicule: VF631S360GD000274
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: e2*2007/46*0358*10
délivrée le: 2015-10-12
- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.
St Priest, 2016-05-03

J. Gauquelin

Informations environnementales

Niveau sonore:	77 dB(A) à un régime de 1350 tr/min
A l'arrêt	75
En marche (dB(A))	Euro VI-B
Niveau des émissions d'échappement:	
Emissions d'échappement:	(EU) 595/2009*627/2014B
Nu méro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	
1.1. Procédure d'essai:	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
ESC	
Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	---
1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 39,5 THC (mg/kWh): 16,7 NMHC (mg/kWh): --- NOx (mg/kWh): 258,2 THC + NOx (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 0,7 Particules (masse) (mg/kWh): 2,5 Particules (nombre) (\$/kWh): 0,8E+11
2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 95,7 NOx (mg/kWh): 222,5 NMHC (mg/kWh): --- THC (mg/kWh): 12,3 CH ₄ (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 0,7 Particules (masse) (mg/kWh): 2 Particules (nombre) (\$/kWh): 0,71E+11
3.1 Fu mées, valeur corrigée du coefficient d'absorption: (m ⁻¹)	0.50 (EU) 595/2009*627/2014B
ivers	
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	Non
Remarques: Réduction du couple: Largeur maximale admissible:	TR25B (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)